



Procédure pour attouchement

Par **monpseudo**, le **12/05/2009** à **16:17**

Bonjour,
Pendant 8 ans j'ai été poursuivi dans une procédure pour attouchements qui aurait été réalisée dans le cadre de mon activité de soignant en pédopsychiatrie.
Durant cette période j'ai baissé la tête, j'ai échoué dans mes études, divorce, grosse dépression...
Mon avocat a juste conseillé la patience.
Maintenant c'est fini et je me redresse.
Mais pour vraiment tourner la page, j'ai besoin d'une réparation même symbolique de mon employeur (l'état), de la justice (8 ans...)
Je peux demander quelque chose? en m'appuyant sur quoi?
P.S: je passe par vous car mon ex-avocat n'a jamais été clair dans sa tarification et que chaque centime dépensé pour me défendre augmente mon sentiment d'injustice.